PREFECTURE du RHONE
Reçu le 3 1 JUIN 2016
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES ACTES DECENTRALISES

vaulx en velin

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **23 juin 2016**

Compte rendu affiché le **30 juin 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **17 juin 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.

Membres absents excusés : **Oscar ARAZ, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER**

Objet :

16.06.0582
Aménagement du jardin astronomique contigü au Planétarium de Vaulx-en-Velin - Attribution des marchés de travaux

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération du 16/12/2015 validant l'Avant Projet pour un montant de 542 580 € HT, soit 651 096 € TTC pour un coût total d'opération (travaux, études d'ingénierie, révisions de prix, et aléas) estimé à 915 000 € TTC, l'équipe de maîtrise d'œuvre a finalisé le projet et constitué le dossier de consultation des entreprises.

La livraison est prévue fin 2016.

Une procédure adaptée de consultation des entreprises prévoyant une phase de négociation a été engagée le 8 février 2016.

Le règlement de consultation prévoyait pour chaque lot une négociation avec les 5 candidats classés premiers.

Une première Commission de Mise en Concurrence (CMC) réunie le 26/04/2016 a validé le classement pour l'ensemble des lots.

Au terme de l'analyse des offres remises après négociation, la Commission de Mise en Concurrence (CMC) réunie le 14/06/2016 a classé les offres selon les critères indiqués dans le règlement de la consultation et a proposé de retenir pour chaque lot les entreprises classées en première position ci-après désignées (offres de base et Prestations Supplémentaires Eventuelles) :

	Intitulé du lot	Entreprise classée première par la CMC	Offre de base Montant en € HT	PSE Montant en € HT	Montant total du lot en € HT	Montant total du lot en € TTC
Lot 1	Fondations / Poteau	EGCS	27 000,00 €	-	27 000,00 €	32 400,00 €
Lot 2	Métallerie et aménagements intérieurs	MUNOZ	162 120,50 €	6 956 €	169 076,50 €	202 891,80 €
Lot 3	Coupole rotative	OVERSKY / GAMBATO	73 350,00 €	-	73 350,00 €	88 020,00 €
Lot 4	Electricité intérieure / Internet / Contrôle d'accès	AMELEC	18 500,00 €	-	18 500,00 €	22 200,00 €
Lot 5	Espaces verts / Revêtement / Réseaux / Mobilier / Jeux	TARVEL / DIVER CITE / SOLS	244 579,00 €	2 034 €	246 613,00 €	295 935,60 €
Lot 6	Eclairage	INSTALUM / DOUSSON / Société nouvelle AMELEC SASU	49 981,16 €	-	49 981,16 €	59 977,39 €

Aux termes de l'article 53 III du Code des marchés publics en vigueur au moment du lancement de ce marché, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant.

Il convient à présent d'attribuer les marchés de travaux.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le rapport présenté ;

- D'attribuer les marchés de travaux ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales nécessaires ;

- De donner votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits au budget de cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

- Approuve le rapport présenté ;

- Attribue les marchés de travaux ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales nécessaires ;

- Donne votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits au budget de cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY